

SAVON À MAINS ABRASIF VERT

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur du produit:	SAVON À MAINS ABRASIF VERT
Code du produit:	
Usage du produit/Description:	Savon à mains avec abrasif.
Nom chimique :	Mélange
Famille chimique:	Mélange
Identificateur du fournisseur:	SAVONS EVY 3460 39e Avenue, Montréal, QC H1A 3V1 514-642-9920
Identificateur du fabricant:	SAVONS EVY 3460 39e Avenue, Montréal, QC H1A 3V1 514-642-9920
Numéro de téléphone d'urgence:	Canutec (613) 996-6666 24 hrs

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Liquides inflammables 4 Irritation cutanée 3 Irritation oculaire 2A Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoire 3 Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Effets narcotiques 3 Cancérogénicité 1B	 
Mention d'avertissement	DANGER	
Mention de danger	H227 Liquide combustible. H316 Provoque une légère irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H350 Peut provoquer le cancer.	
Conseil de prudence - prévention	P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.	
Conseil de prudence - réponse	P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser poudre chimique sèche, CO2, mousse d'alcool ou vaporisation d'eau pour l'extinction. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical / Consulter un médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical / Consulter un médecin. P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON /un médecin en cas de malaise. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.	
Conseil de prudence -	P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.	

SAVON À MAINS ABRASIF VERT

stockage	P405	Garder sous clef.
Conseil de prudence – élimination	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales/fédérales.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients	No. CAS	% (poids)
Naphta (pétrole) hydrotraité, lourd	64742-48-9	30 – 60 *
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	7 – 13 *
Alcool éthoxylé	68131-39-5	1 – 5 *
Cocamide DEA	68603-42-9	1 – 5 *
Diethanolamine	111-42-2	0.1 – 1.0 *

***DÉCLARATION SECRET INDUSTRIEL** : La concentration exacte de la composition a été retenue comme secret industriel.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation:

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher pendant 20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements/bijoux contaminés et les laver avant réutilisation.

Contact oculaire:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.

Ingestion:

NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Note au médecin:

Traitement spécifique : Selon les symptômes.

SECTION 5 - MESURES EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés: En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, CO₂, mousse d'alcool ou vaporisation d'eau pour l'extinction.

Agents extincteurs inappropriés : Un jet d'eau direct peut disperser le produit et étendre le feu. Peut provoquer la formation de mousse épaisse.

Produits combustion dangereux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, fumée âcre.

Équipement de protection : Équipement de lutte contre les incendies incluant un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH.

Précautions spéciales: Retenir les eaux d'écoulement. Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protection personnelle:

Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.

Intervention en cas de déversement/nettoyage:

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

SAVON À MAINS ABRASIF VERT

Précautions environnementales:

Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manutention sécuritaire:

Les contenants doivent être identifiés. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Observer une bonne hygiène personnelle avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manutention de ce produit ou à proximité. Utiliser des équipements antidéflagrants. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Faire une mise à la terre et une liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Les contenants vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les contenants. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Porter un appareil respiratoire si la ventilation est inadéquate. Ne pas entrer dans les endroits de stockage ou restreints si la ventilation n'est pas adéquate.

Exigences en matière de stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles. Maintenir les contenants fermés. Stocker à l'écart des sources de chaleur, des étincelles des flammes ou toute autre source d'ignition.

Matières incompatibles :

Oxydants forts, acides.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:

Ingredient	CAS	SOURCE	VALEUR
Naphta (pétrole) hydrotraité, lourd	64742-48-9	OSHA	VEMP 500 ppm (2000 mg/m ³)
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	OSHA NIOSH	VEMP 0.1 mg/m ³ VEMP 0.05 mg/m ³
Alcool éthoxylé	68131-39-5		Aucune limite établie.
Cocamide DEA	68603-42-9		Aucune limite établie.
Diethanolamine	111-42-2	OSHA NIOSH	VEMP 15 mg/m ³ VEMP 15 mg/m ³

Mesures d'ingénierie:

Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants inférieures aux limites d'exposition.

Protection des voies respiratoires:

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.

Vêtement et équipement de protection:

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (impermeables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti-éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Commentaires sur l'hygiène générale :

Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Liquide visqueux, vert
Odeur :	Légère
Seuil de l'odeur:	Non disponible
pH :	10.0
Point de fusion:	Non applicable
Point initial ébullition:	100°C
Point d'éclair:	> 63°C
Taux évaporation (acétate de butyle = 1):	Non disponible

SAVON À MAINS ABRASIF VERT

Inflammabilité:	Non applicable
LIE:	Non applicable
LSI:	Non applicable
Tension de vapeur:	Non disponible
Densité de vapeur (air=1):	Non disponible
Densité relative:	0.85
Solubilité:	Soluble
Température auto-inflammation:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Volatiles:	Non disponible
Viscosité:	Non disponible

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité :	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation:	Non.
Conditions à éviter :	Contact avec les matières non compatibles.
Matières à éviter :	Oxydants forts, acides.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques:				
Ingrédients dangereux	CAS	% (poids)	DL ₅₀ (voie, espèce)	CL ₅₀ (espèce)
Naphtha (petroleum) hydrotreated, heavy	64742-48-9	30 – 60	>5000 mg/kg, oral, rat >3160 mg/kg, cutané, lapin	>2.5 g/m ³ , 4h, rat
Crystalline silica, quartz	14808-60-7	7 – 13	>22500 mg/kg, oral, rat	Aucune donnée
Alcohol ethoxylate	68131-39-5	1 – 5	2000 mg/kg, oral, rat	Aucune donnée
Cocamide DEA	68603-42-9	1 – 5	Aucune donnée	Aucune donnée
Diethanolamine	111-42-2	0.1 – 1.0	710 mg/kg, oral, rat 1220 mg/kg, cutané, lapin	Aucune donnée

Voie d'administration Inhalation, cutané, oculaire, ingestion.

Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) :

Inhalation:	Une inhalation excessive peut provoquer une irritation du nez, de la bouche, de la gorge et des poumons. Peut causer de la somnolence, des étourdissements, maux de tête, perte de conscience.
Peau:	Peut provoquer une irritation cutanée légère. Sécheresse, rougeur.
Yeux:	Des lésions sévères peuvent survenir par l'action mécanique de la silice. Rougeur, douleur, larmolement.
Ingestion:	Ne devrait pas être toxique lors de l'ingestion de petites quantités. Inconfort gastrique, irritation, nausée, vomissements.

Effets de l'exposition de longue durée (chronique) :

Inhalation:	Certaines personnes peuvent ressentir une augmentation de la sensibilité.		
Peau:	Dégraissage de la peau, sécheresse		
Yeux:	Non disponible		
Ingestion:	Non disponible		
Cancérogénicité (CIRC) :	Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Groupe 1: Cancérogène pour l'Homme.
	Cocamide DEA	68603-42-9	Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'Homme.
	Diethanolamine	111-42-2	Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'Homme.
Tératogénicité:	Non disponible		
Mutagénicité:	Non disponible		
Organe cible:	Poumons, foie, reins.		
Conditions aggravées par l'exposition :	Non disponible		

SAVON À MAINS ABRASIF VERT

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES				
Ingrédients dangereux	CAS	% (poids)	Valeur	Espèce
Naphta (pétrole) hydrotraité, lourd	64742-48-9	30 – 60	LC50 2200 mg/L, 96h	Pimephales promelas
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	7 – 13	LC50 >10000 mg/L, 72h	Cyprinidae
Cocamide DEA	68603-42-9	1 – 5	LC50 2.4 mg/L, 96h EC50 3.2 mg/L, 48h ErC50 2.1 mg/L, 72h EC10 29.8 mg/L, 18h NOEC 0.3 mg/L	Oncorhynchus mykiss Daphnia magna Desmodesmus subspicatus Pseudomonas putida Desmodesmus subspicatus
Diethanolamine	111-42-2	0.1 – 1.0	LC50 1200 – 1580 mg/L, 96h LC50 600 - 1000 mg/L, 96h LC50 187 mg/L, 48h EC50 2.1 – 2.3 mg/L, 96h EC50 7.8 mg/L, 72h	Pimephales promelas Lepomis macrochirus Daphnia Pseudokirchneriella subcapitata Desmodesmus subspicatus
Persistance et biodégradation :	Non disponible			
Potentiel bioaccumulation:	Non disponible			
Mobilité dans le sol:	Non disponible			
Autres effets nocifs :	Non disponible			

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT	
Conditions d'entreposage et de manutention des déchets :	Entreposer les matières pour élimination et les emballages contaminés tel qu'indiqué à la section 7 Manutention et entreposage.
Méthodes d'élimination :	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT				
Numéro ONU	Désignation officielle	Classe	Groupe emballage	Placard
Non réglementé pour le transport.				

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION	
Renseignements sur la loi canadienne de la protection de l'environnement (LCPE) :	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.
Autres :	Les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste TSCA ou en sont exempts.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS	
Préparée par:	Laboratoire Campeau Inc. 61 rue Des Menuisiers, Local 106 Sainte-Anne-Des-Plaines, Qc, J0N1H0
Numéro de téléphone:	(514) 642-6669
Date :	13 avril 2018
Version:	2.0
Abréviations:	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CL / LC	Concentration létale /Lethal concentration
DL / LD	Dose létale / Lethal dose

SAVON À MAINS ABRASIF VERT

IARC	International Agency for Research on Cancer
LES	Liste extérieure des substances (NDSL)
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, le fabricant ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.